

Chavannes-le-Chêne, le 12 novembre 2013

Préavis no 07/2013

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

le budget 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2014 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

Terrains : Une somme de **fr. 20'000.00** a été prévue pour la mise en état de la place du village et **fr. 30'000.00** pour l'assainissement des cibles.

Bâtiments : Les montants suivants ont été prévus :
Remplacement des stores de la grande salle ainsi que le rafraîchissement d'une façade : **fr. 10'000.00**.
Rafraîchissement de l'appartement du Collège loué par M. et Mme Christian Breux : **fr. 20'000.00**.
Nettoyage du toit de l'Hôtel-de-Ville : **fr. 5'000.00**.

Défense contre incendie : Le coût du SDIS se chiffre à **fr. 11'000.00**

Service social & Santé publique : Les coûts de l'ASVAD augmentent mais suite aux tractations entre les communes et le canton qui ont abouti à une répartition différente de 1/3 pour les communes et 2/3 pour le canton au lieu de 50/50, notre participation diminue.

Facture sociale : **fr. 95'000.--** à charge de la commune soit une augmentation de **fr. 4'000.--** par rapport au budget 2013.

Revenus

Péréquation directe : **fr. 113'000.--** en faveur de la commune.

Impôts : Suite à l'arrivée de nouveaux habitants, la rentrée d'impôts va augmenter en conséquence.

Ordures : Avec le nouveau règlement sur la gestion des déchets, nous allons toucher une ristourne de STRID sur les déchets incinérables en fonction du tonnage. De plus, l'introduction de la taxe à ordures va rapporter un revenu supplémentaire de **fr. 15'000.00.**

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2014, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2014, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **fr. 983'500.--**
Total des Recettes : **fr. 987'500.--**,
soit un excédent de revenu de **fr. 4'000.--**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

N. Mercier